

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011
Réception par le Prefet : 14/11/2011
Publication : 16/11/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-11-6-6

Séance du mercredi 9 novembre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITÉS - RÉPARTITION DE CRÉDITS C732

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG-2010-4-6-4 du 8 décembre 2010 relatif à l'Environnement Naturel,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 3 février 2011 et du 19 septembre 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

approuve l'attribution de subventions de fonctionnement aux structures suivantes, au titre de l'exercice 2011 :

- SPA de Mulhouse et environs : 5.000 €
- SPA de Moyenne Alsace : 2.500 €
- Ville de Mulhouse pour le fonctionnement du Conservatoire Botanique : 7.622 €

Ces subventions seront prélevées sur les Programmes C732 au chapitre 65 Nature 6574
Fonction 738 et C732 au chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Remy WITH

Adopté